

Aéroport de Québec inc.
États financiers
au 31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État du résultat global	6
État des variations des actifs nets	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 32

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7
T 418 647-3151

Aux administrateurs de
Aéroport de Québec inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'entité Aéroport de Québec inc. (ci-après l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états du résultat global, des variations des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après les « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 26 février 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Aéroport de Québec inc.

État de la situation financière

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Courants		
Encaisse	15 882	13 145
Placements (note 5)	116 845	84 253
Créances clients et autres débiteurs (note 6)	13 465	8 841
Subventions à recevoir (note 7)	4 800	4 053
Effets à recevoir (note 17)	117	117
Fournitures en stock	2 870	2 694
Frais payés d'avance	1 201	881
	<u>155 180</u>	<u>113 984</u>
Non courants		
Placements (note 5)	34 500	
Effets à recevoir (note 17)	925	1 042
Subventions à recevoir (note 7)	13 573	17 222
Immobilisations corporelles (note 8)	398 037	409 349
	<u>447 035</u>	<u>427 613</u>
	<u>602 215</u>	<u>541 597</u>
PASSIF		
Courants		
Créditeurs et autres passifs (note 9)	20 786	18 044
Produits reportés	1 753	2 193
Emprunts (note 11)	55 886	45 790
Obligation locative (note 14)		171
	<u>78 425</u>	<u>66 198</u>
Non courants		
Emprunts (note 11)	342 679	298 942
Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	96 281	100 219
Créditeurs et autres passifs (note 9)	509	723
	<u>439 469</u>	<u>399 884</u>
	<u>517 894</u>	<u>466 082</u>
ACTIFS NETS		
Résultats cumulés	84 321	75 515
	<u>602 215</u>	<u>541 597</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



André Boulanger, IAS.A, M. Sc. A., B. Sc. A.
Président du conseil d'administration



Marjolaine Giasson, CPA, MBA, ASC
Présidente du comité d'audit

Aéroport de Québec inc.

État du résultat global

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Atterrissage et aérogare	21 808	18 707
Frais d'améliorations aéroportuaires	31 735	26 533
Concessions	6 657	5 612
Locations	4 741	4 500
Stationnements	10 253	9 784
Services et recouvrements	12 524	12 084
Sûreté et sécurité	7 071	6 516
Autres produits	57	150
	<u>94 846</u>	<u>83 886</u>
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel (note 13)	20 712	19 699
Loyer (note 14)	6 376	5 524
Biens et services	24 543	23 701
En-lieu de taxes	6 323	4 701
Amortissement des immobilisations corporelles et des produits reportés y afférents	18 104	18 252
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	224	26
	<u>76 282</u>	<u>71 903</u>
Résultat opérationnel	18 564	11 983
Produits financiers (note 16)	6 297	4 543
Charges financières (note 16)	<u>(16 055)</u>	<u>(12 888)</u>
Résultat net et résultat global	<u>8 806</u>	<u>3 638</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc.

État des variations des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats cumulés et total des actifs nets
	<u>\$</u>
Soldes au 1er janvier 2025	75 515
Résultat net et résultat global	8 806
Soldes au 31 décembre 2025	<u>84 321</u>
Soldes au 1er janvier 2024	71 877
Résultat net et global	<u>3 638</u>
Soldes au 31 décembre 2024	<u>75 515</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	8 806	3 638
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et des produits reportés y afférents	18 104	18 252
Amortissement des coûts de transaction	189	158
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(46)	(137)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	224	26
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 19)	<u>(3 929)</u>	<u>(1 290)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles 23 348 20 647
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(151 519)	(50 295)
Encaissements de placements	84 427	47 519
Effets à recevoir	117	
Encaissements des effets à recevoir		116
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 495)	(20 974)
Cessions d'immobilisations corporelles	46	140
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (78 424) (23 494)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	100 000	
Remboursements d'emprunts	(42 250)	(2 250)
Frais de financement	(558)	
Encaissements des subventions	792	5 338
Remboursements de l'obligation locative	(171)	(218)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>57 813</u>	<u>2 870</u>
Augmentation nette de l'encaisse	2 737	23
Encaisse au début	<u>13 145</u>	<u>13 122</u>
Encaisse à la fin	<u><u>15 882</u></u>	<u><u>13 145</u></u>

Au cours de l'exercice, l'entité a versé des intérêts totalisant 14 157 \$ (12 763 \$ en 2024) et a encaissé des intérêts totalisant 4 364 \$ (4 990 \$ en 2024).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

1 - DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

Aéroport de Québec inc. (AQi), régie en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, est une entité sans capital-actions et à but non lucratif exonérée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est responsable de la gestion, de l'exploitation, de l'entretien et du développement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (« YQB ») en vertu d'un bail foncier signé le 27 octobre 2000 avec le gouvernement du Canada, dont la durée est de 60 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 20 ans.

Le siège social de AQi est situé au 505, rue Principale, Québec (Québec) G2G 0J4.

2 - INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Déclaration de conformité et généralités

Les états financiers de AQi ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (normes IFRS de comptabilité) en vigueur au 31 décembre 2025. Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de AQi.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été approuvés le 26 février 2026 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

Fournitures en stock

Les fournitures en stock sont évaluées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le montant des fournitures en stock comptabilisé en charge de l'exercice totalise 2 927 \$ et est comptabilisé dans le poste « Biens et services ».

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque AQi devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

2 - INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. L'encaisse, les placements, les créances clients, les intérêts courus à recevoir, les subventions à recevoir et les effets à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les créances clients, les intérêts courus à recevoir et les effets à recevoir doivent être soumis aux dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 *Instruments financiers*. Le modèle des pertes de crédit attendues utilise des informations de nature prospective. Pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues, AQi doit tenir compte de plusieurs informations, notamment des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

AQi utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients, les intérêts courus à recevoir et les effets à recevoir, ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. AQi se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

AQi évalue la dépréciation des créances clients sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques relatives au risque de crédit, étant donné qu'elles sont regroupées selon le nombre de jours écoulés depuis le moment où elles sont en souffrance. La note 17 présente une analyse détaillée de la façon dont les dispositions en matière de dépréciation d'IFRS 9 sont appliquées.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction.

Les passifs financiers de AQi comprennent les fournisseurs, les intérêts courus à payer, les autres passifs et les emprunts. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

2 - INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de location

Contrats de location de AQi conclus en tant que preneur

AQi apprécie si tout contrat conclu est ou contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme étant un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie.

– Évaluation et comptabilisation des contrats de location conclus en tant que preneur :

À la date de début du contrat de location, AQi comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à l'état de la situation financière. L'actif au titre de droits d'utilisation est évalué au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux engagés par AQi, s'il y a lieu, une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien à la fin du contrat de location et, le cas échéant, les paiements de loyers versés avant la date de début du contrat de location, déduction faite de tout avantage incitatif reçu. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si celle-ci est plus courte.

À la date de début, AQi évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou, sinon, au taux d'emprunt marginal de AQi. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux (comme les paiements de loyers fondés sur un pourcentage des produits de AQi) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation initiale de l'obligation locative et de l'actif.

L'obligation locative et l'actif au titre de droits d'utilisation sont révisés pour tenir compte de tout événement entraînant une réévaluation ou une modification du contrat de location.

AQi a choisi de se prévaloir des mesures de simplification permises pour comptabiliser les contrats à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Par conséquent, plutôt que de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative, AQi comptabilise les paiements liés à ces contrats de location en charges à l'état du résultat global de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À l'état de la situation financière, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été inclus dans les immobilisations corporelles et sont classés de la même manière que les immobilisations corporelles. L'obligation locative est présentée distinctement à titre d'obligation locative.

Contrats de location de AQi conclus en tant que bailleur

À titre de bailleur, AQi classe ses contrats de sous-location soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

2 - INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un contrat est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif au titre de droits d'utilisation sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Dans ce dernier cas, les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés linéairement sur la durée des baux correspondants.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures, le cas échéant. Le coût inclut les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif et les coûts de démantèlement ou d'enlèvement de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours sont transférées à leur catégorie respective seulement quand elles sont prêtes à être mises en service, soit quand l'actif est en place, les conditions sont réunies et la direction estime que l'actif peut être exploité comme prévu.

AQI capitalise au coût des immobilisations corporelles les intérêts sur ses emprunts ainsi que les frais accessoires, jusqu'à ce que la direction estime que l'immobilisation corporelle y afférente est prête à être mise en service.

Les parties d'un investissement dont le coût est significatif par rapport à l'ensemble de l'investissement total sont amorties séparément quand la vie utile de ces parties diffère de la vie utile de l'ensemble de l'investissement.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	<u>Périodes</u>
Bâtiments	3 à 40 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	3 à 40 ans
Machinerie et équipement	
Aérogare	5 à 25 ans
Salle de bagages	5 à 20 ans
Autres	5 à 25 ans
Équipement informatique	3 à 10 ans
Matériel roulant, mobilier et agencements	5 à 20 ans

Dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation, les durées d'utilité attendues sont déterminées en fonction des autres actifs similaires détenus ou de la durée du contrat de location, si cette dernière est plus courte.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

2 - INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont inscrites aux livres lorsqu'il existe une assurance raisonnable que AQi a satisfait aux exigences des ententes et que l'encaissement est probable. Les subventions sont inscrites au passif et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rattachant.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

Le gain ou la perte résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les autres produits ou dans les autres charges.

Test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une immobilisation corporelle excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs et elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Toutes les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif excède sa valeur comptable.

Aide gouvernementale et subventions

L'aide gouvernementale et les subventions relatives aux charges courantes sont comptabilisées en réduction des charges afférentes, alors que celles concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées sous la rubrique « Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles ». L'aide gouvernementale et les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les charges afférentes ou les dépenses en immobilisations sont engagées, à la condition que AQi soit raisonnablement certaine que celles-ci se matérialiseront.

Constatation des produits des activités ordinaires

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou de la contrepartie à recevoir pour les biens vendus et les services fournis, excluant les taxes de vente, les rabais et les remises.

Les produits provenant des activités aéroportuaires, composés surtout des droits d'atterrissage et des redevances générales d'aérogare, sont gagnés principalement auprès des sociétés aériennes et sont constatés selon les atterrissages.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

2 - INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits relatifs aux frais d'améliorations aéroportuaires, les produits de services et recouvrements et les produits de sûreté et sécurité sont basés sur le nombre de passagers embarqués par les sociétés aériennes. Ces produits sont comptabilisés au moment des embarquements.

Les loyers provenant des concessionnaires sont comptabilisés linéairement sur la durée des baux et, dans certains cas, sont calculés en pourcentage des ventes des concessionnaires, sujets à des loyers minimaux garantis.

Les produits de stationnements sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits d'intérêts sont constatés, lorsque gagnés, d'après le nombre de jours de détention du placement.

Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

Depuis la privatisation de AQi le 1er novembre 2000, cette dernière offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel AQi verse des cotisations définies à une entité indépendante. AQi n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les créditeurs et sont évalués au montant non actualisé que AQi s'attend à payer en raison des droits inutilisés.

Provisions et passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de AQi et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux charges estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que AQi a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

3 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES

Modification comptable future

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'IASB ou l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC), mais elles ne sont pas encore en vigueur, et AQi ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de AQi au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes ainsi que les modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par anticipation ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de AQi.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Bien qu'IFRS 18 reprend plusieurs des exigences d'IAS 1, elle introduit de nouvelles exigences permettant de mieux structurer les états financiers et de fournir des informations plus détaillées et utiles aux investisseurs, notamment :

- deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net, soit (1) le résultat d'exploitation et (2) le résultat net avant financement et impôts sur le résultat;
- le classement de tous les produits et charges dans l'état du résultat net dans l'une des cinq catégories;
- une nouvelle exigence de divulgation des mesures de la performance définies par la direction;
- une amélioration des principes liés au regroupement et à la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La publication d'IFRS 18 entraîne aussi des modifications corrélatives à d'autres normes IFRS, dont à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant permise. IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

AQi travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les modifications auront sur les états financiers de base et les notes aux états financiers.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

3 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES (suite)

Modifications relatives à la classification et à l'évaluation des instruments financiers – Modifications apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7, intitulées *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers* (les modifications). Les modifications comprennent :

- Une clarification selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et l'introduction d'un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions spécifiques sont remplies. Si une entité choisit d'appliquer cette méthode comptable, elle doit le faire pour tous les règlements effectués au moyen du même système de paiement électronique;
- Des indications supplémentaires sur la manière dont une entité doit évaluer si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier concordent avec un contrat de prêt de base. Cela vise à aider une entité à appliquer les exigences relatives à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées à des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG);
- Précisions sur ce qui constitue des caractéristiques « sans droit de recours » et quelles sont les caractéristiques des instruments liés par contrat;
- Exigences supplémentaires en matière d'information pour les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et introduction de l'obligation de divulguer les modalités contractuelles qui modifient l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels en cas d'éventualité d'un événement conditionnel qui n'est pas directement lié à des variations des risques et coûts de base liés aux prêts.

Les modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Une application anticipée est permise. Si l'entité choisit d'appliquer ces modifications pour une période antérieure, elle doit :

- (a) soit appliquer en même temps toutes les modifications et l'indiquer;
- (b) soit n'appliquer que les modifications touchant le classement des actifs financiers pour cette période antérieure et l'indiquer.

Les modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers doivent être appliquées de manière rétrospective selon IAS 8, sauf dans certains cas.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

4 - JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS

Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers, la direction pose des hypothèses, porte des jugements et effectue des estimations quant à la reconnaissance et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats futurs sont susceptibles d'être différents de ces hypothèses et estimations et ils seront rarement exactement les mêmes dans la réalité. Ces jugements, hypothèses et estimations sont décrits ci-dessous.

Incertitude relative aux jugements, hypothèses et estimations

L'information sur les jugements, hypothèses et estimations significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

– Durées d'utilité des actifs amortissables :

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue de ces actifs. Les valeurs comptables sont détaillées à la note 8. Les résultats réels peuvent toutefois être différents dans les faits, et ce, pour diverses raisons, telles qu'une usure prématurée, une capacité insuffisante, des changements réglementaires, etc.

– Provisions et passifs éventuels :

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ce passif implique des jugements et des estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont une source d'incertitude quant aux estimations.

Jugements posés relativement aux méthodes comptables appliquées

– Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients :

La direction a usé de son jugement pour déterminer si la présentation des produits de frais d'améliorations aéroportuaires devrait se faire au brut ou au net des frais de gestion facturés par les compagnies aériennes. Cette position de AQI est renforcée par le fait que le contrat de service est conclu avec les compagnies aériennes et non avec les passagers. La direction juge donc que le montant qu'elle s'attend à recevoir est bien le montant net des frais de gestion, et non le montant brut payé par les passagers. La présentation au net est ainsi celle qui est jugée la plus pertinente dans ces circonstances.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

5 - PLACEMENTS

Les placements sont composés des éléments suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Courants		
Dépôts à terme	73 203	68 523
Comptes à rendement élevé	<u>43 642</u>	<u>15 730</u>
	116 845	84 253
Non courants		
Dépôts à terme	<u>34 500</u>	
	151 345	84 253

6 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Courants		
Créances clients, montant brut	10 669	8 145
Provision pour pertes de crédit attendues (note 17)	<u>(156)</u>	<u>(323)</u>
Créances clients, montant net	10 513	7 822
Intérêts courus à recevoir	<u>2 952</u>	<u>1 019</u>
	13 465	8 841

Tous les montants sont encaissables à court terme. La valeur comptable nette des créances clients et des intérêts courus à recevoir est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Le montant de reprise de valeur afférente aux créances clients est de 23 \$ pour l'exercice (perte de valeur de 148 \$ en 2024).

7 - SUBVENTIONS À RECEVOIR

AQi a obtenu une subvention de 50 000 \$ en 2015 pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de réfection de l'aérogare. Cette subvention sert à rembourser les obligations de série D. Au 31 décembre 2025, un montant de 32 777 \$ (29 229 \$ au 31 décembre 2024) a été versé directement par le subventionneur à l'égard de ces obligations. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 2,8 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 1 023 \$ jusqu'au 29 mai 2030.

Pour financer la construction de certains projets, AQi a obtenu des subventions totalisant 1 438 \$ (3 684 \$ en 2024). Les encaissements associés à ces subventions se sont élevés à 792 \$ (5 338 \$ en 2024), portant le solde à recevoir à 1 150 \$ au 31 décembre 2025 (504 \$ au 31 décembre 2024).

Aéroport de Québec inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2025
 (en milliers de dollars canadiens)

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiments et améliorations locatives	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équipement	Équipement informatique	Matériel roulant	Mobilier et agencements	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au 1er janvier 2025	282 662	172 340	112 783	20 294	21 676	7 721	2 305	619 781
Acquisitions et reclassements	1 090	1 494	986	2 710	2 532	65	3 515	12 392
Cessions et radiations	(68)		(339)	(81)	(168)			(656)
Solde au 31 décembre 2025	283 684	173 834	113 430	22 923	24 040	7 786	5 820	631 517
Amortissement cumulé								
Solde au 1er janvier 2025	69 006	59 193	49 168	15 405	11 711	5 949		210 432
Amortissement	8 036	6 397	5 644	1 388	1 588	427		23 480
Cessions et radiations	(28)		(236)		(168)			(432)
Solde au 31 décembre 2025	77 014	65 590	54 576	16 793	13 131	6 376		233 480
Valeur comptable au 31 décembre 2025	206 670	108 244	58 854	6 130	10 909	1 410	5 820	398 037

	Bâtiments et améliorations locatives	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équi- pement	Équipement infor- matique	Matériel roulant	Mobilier et agen- cements	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au 1er janvier 2024	281 409	159 283	112 186	19 081	19 197	7 524	1 345	600 025
Acquisitions et reclassements	1 296	13 057	644	1 213	3 035	197	960	20 402
Cessions et radiations	(43)		(47)		(556)			(646)
Solde au 31 décembre 2024	282 662	172 340	112 783	20 294	21 676	7 721	2 305	619 781
Amortissement cumulé								
Solde au 1er janvier 2024	61 088	53 148	43 529	13 159	10 926	5 462		187 312
Amortissement	7 935	6 045	5 683	2 246	1 341	487		23 737
Cessions et radiations	(17)		(44)		(556)			(617)
Solde au 31 décembre 2024	69 006	59 193	49 168	15 405	11 711	5 949		210 432
Valeur comptable au 31 décembre 2024	213 656	113 147	63 615	4 889	9 965	1 772	2 305	409 349

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

9 - CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Courants et non courants		
Fournisseurs	12 042	11 256
Fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	3 624	2 727
Taxes à la consommation à payer	144	306
Salaires, vacances et avantages sociaux à payer	2 213	2 383
Intérêts courus à payer	2 763	1 054
Autres passifs	509	1 041
	<u>21 295</u>	<u>18 767</u>

La valeur comptable des créiteurs et autres passifs correspond à une approximation de la juste valeur.

10 - MONTANTS ÉVENTUELS

Passifs éventuels

Diverses réclamations ou actions judiciaires ont été intentées contre AQi au cours de l'exercice ou antérieurement. La direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que AQi ait à les régler. Cette évaluation est cohérente avec celle des conseillers juridiques externes indépendants.

11 - EMPRUNTS

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

	<u>Courants</u>		<u>Non courants</u>	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$	\$	\$
Obligations de série A, 5,12 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable par versements trimestriels de 563 \$, échéant en avril 2029	2 250	2 250	5 625	7 875
Obligations de série C, 4,36 %, nettes des frais de transaction de 648 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2045			174 352	174 319

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

11 - EMPRUNTS (suite)

	Courants		Non courants	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Obligations de série D, 2,8 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 1 023 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2030	3 650	3 549	13 573	17 222
Obligations de série F, 3,25 %, nettes des frais de transaction de 14 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en juin 2026	49 986			49 958
Obligations de série G, 2,94 %, nettes des frais de transaction de 365 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2031			49 635	49 568
Obligations de série H, 4,47 %, nettes des frais de transaction de 506 \$, intérêts payables semestriellement, capital remboursable à l'échéance en février 2035			99 494	
Obligations de série E, 3,42 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursé à l'échéance en mai 2025		39 991		
Total de la valeur comptable	55 886	45 790	342 679	298 942

En vertu de l'acte relatif à l'émission d'obligations qui énonce et encadre les modalités des obligations, AQi doit préparer et remettre aux porteurs d'obligations des prévisions financières du ratio de couverture du service de la dette pour les quatre trimestres suivant la date de leur préparation lorsque ce ratio est inférieur à 1,25/1. Au cours de l'exercice et à la date de l'état de la situation financière, ce ratio est supérieur à la cible fixée.

Les obligations de séries A, C, F, G et H sont greffées d'un fonds de prévoyance pour le service de la dette et d'un fonds de prévoyance d'exploitation et d'entretien. AQi se conforme aux modalités prévues à l'acte relatif à l'émission d'obligations à l'égard de ces fonds, qui sont constitués de placements.

De plus, AQi dispose d'une facilité de crédit autorisée auprès d'institutions financières, soit un crédit rotatif de 2 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de 4,45 % (5,45 % au 31 décembre 2024). Cette créance est renégociable annuellement. Un prêt à terme rotatif autorisé de 40 000 \$ est également à la disposition de AQi. Celui-ci pourrait être augmenté par tranches de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 60 000 \$ et porte intérêt au taux des opérations de pension à un jour (CORRA) plus une prime. Il est renégociable en février 2027.

Aéroport de Québec inc. Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

12 - PRODUITS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées, machinerie et équipement	153 110	56 829	96 281
	<hr/>		
	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées, machinerie et équipement	151 672	51 453	100 219

13 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Salaires	16 932	16 228
Avantages sociaux	2 631	2 409
Régime de retraite à cotisations définies	959	926
Allocations de retraite et indemnités de fin d'emploi	190	136
Charges au titre des avantages du personnel	20 712	19 699

14 - CONTRATS DE LOCATION

AQi a conclu des contrats de location visant des terrains et du matériel informatique.

Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement moyennant le paiement de frais de résiliation considérables. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire. AQi n'est pas autorisée à vendre le bien sous-jacent ni à le donner en garantie. De plus, AQi doit engager les frais d'entretien nécessaires conformément aux dispositions des contrats de location.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

14 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Le tableau qui suit présente la nature des activités de location de AQi classées par type d'actifs sous-jacents :

Actif au titre de droits d'utilisation	Nombre de biens sous-jacents loués	Durée moyenne pondérée restante (années)	Nombre de contrats de location comportant des options de prolongation	Nombre de contrats de location comportant des options d'achat	Nombre de contrats de location comportant des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice	Nombre de contrats de location comportant des options de résiliation
Terrains	1	35	1			
Matériel informatique	1					

Actif au titre de droits d'utilisation

L'actif au titre de droits d'utilisation relatif au matériel informatique est présenté dans le matériel informatique dans les immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2025, le coût de cet actif est de 2 208 \$ et la valeur de l'amortissement cumulé est de 2 208 \$. Aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée (aucune en 2024).

Obligation locative

L'obligation locative est garantie par les biens sous-jacents aux contrats de location connexes.

Les paiements de loyers contractuels non actualisés à effectuer au titre d'obligation locative se présentent comme suit :

	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2025							-
31 décembre 2024	175						175

L'obligation locative est présentée comme suit à l'état de la situation financière :

	2025	2024
	\$	\$
Partie courante		171
Partie non courante		
	-	171

La charge d'intérêts incluse dans les paiements de loyers contractuels non actualisés à effectuer au titre d'obligation locative s'élève à 3 \$ (4 \$ en 2024).

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

14 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Paiements de loyers qui ne sont pas comptabilisés comme des obligations locatives

AQi a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charges de manière linéaire. En outre, certains paiements de loyers variables ne peuvent être comptabilisés comme des obligations locatives et sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont versés.

La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'établit comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Paiements de loyers variables	<u>6 376</u>	<u>5 524</u>

Les paiements de loyers variables qui sont comptabilisés en charges du fait qu'ils ne sont pas comptabilisés comme une obligation locative comprennent les loyers fondés sur les produits des activités ordinaires comme il est décrit ci-dessous :

- AQi loue les installations aéroportuaires en vertu d'un bail avec Transports Canada depuis le 1er novembre 2000. Le loyer est établi en fonction d'un pourcentage progressif variant selon les différents paliers de produits. Les produits excluent les intérêts créditeurs, ces derniers étant inférieurs aux intérêts débiteurs. Les paliers de produits et les pourcentages convenus sont les suivants :

Paliers de produits	<u>%</u>
0 \$ à 5 000 \$	0
5 000 \$ à 10 000 \$	1
10 000 \$ à 25 000 \$	5
25 000 \$ à 100 000 \$	8
100 000 \$ à 250 000 \$	10
250 000 \$ et plus	12

Les sorties de trésorerie pour tous les contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 s'élèvent à 6 317 \$ (6 880 \$ en 2024).

Contrats de location simple en tant que bailleur

AQi loue des terrains et des bâtiments aéroportuaires à des sous-locataires. Les produits de ces sous-locations totalisent 4 741 \$ (4 500 \$ en 2024).

Bien que les risques associés aux droits que AQi conserve à l'égard des biens sous-jacents ne soient pas considérés comme significatifs, AQi déploie néanmoins des stratégies afin de les réduire le plus possible. Par exemple, elle veille à ce que tous les contrats renferment des clauses qui exigent que le bailleur la dédommage en cas d'usure excessive du bien au cours de la durée du contrat de location. De plus, pour les terrains où des services d'avitaillement sont offerts, les contrats renferment des clauses de garantie environnementale pour remise en état du site au départ des locataires.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

14 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement moyennant des frais de résiliation considérables. La durée standard des contrats varie selon le type de sous-location effectuée. Pour ce qui est des contrats de location dans le terminal, la période varie de 1 à 14 ans à compter de la date de début du contrat, alors que la durée moyenne des contrats relatifs aux terrains est de 30 ans, à l'exception d'un contrat dont la durée est de 60 ans.

15 - ENGAGEMENTS

AQi s'est engagée, d'après des contrats de service échéant à différentes dates jusqu'en 2030, à verser une somme de 6 837 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 4 508 \$ en 2026, à 1 462 \$ en 2027, à 427 \$ en 2028, à 232 \$ en 2029 et à 208 \$ en 2030.

De plus, AQi s'est engagée à verser 5 106 \$ au cours du prochain exercice pour des contrats de construction.

En vertu du bail, AQi est tenue de calculer le loyer à verser à Transports Canada à l'aide d'une formule qui rend compte des produits annuels de l'aéroport comme le décrit la note 14.

16 - INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL

Produits financiers

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits d'intérêts sur l'encaisse	462	434
Produits d'intérêts sur les placements	5 701	3 946
Produits d'intérêts sur les effets à recevoir	134	163
	<u>6 297</u>	<u>4 543</u>

Charges financières

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les emprunts et l'obligation locative	16 402	13 365
Produits d'intérêts sur la subvention à recevoir afférente à un emprunt	(536)	(635)
Amortissement des coûts de transaction	189	158
	<u>16 055</u>	<u>12 888</u>

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable des montants présentés dans l'état de la situation financière se rapporte aux catégories d'actifs et de passifs qui suivent :

Actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

	Taux d'intérêt et échéance	2025	2024
		\$	\$
Courants			
Encaisse		15 882	13 145
Placements (note 5)	Taux moyen pondéré de 3,33 % (4,24 % en 2024)	116 845	84 253
Créances clients et autres débiteurs (note 6)		13 465	8 841
Subventions à recevoir (note 7)		4 800	4 053
Effets à recevoir		117	117
		<u>151 109</u>	<u>110 409</u>
Non courants			
Placements (note 5)	Taux moyen pondéré de 3,62 % (nul en 2024), échéant en 2027	34 500	
Effets à recevoir	Taux d'un prêt hypothécaire résidentiel majoré de 5,25 %	925	1 042
Subventions à recevoir (note 7)		13 573	17 222
		<u>48 998</u>	<u>18 264</u>
		<u>200 107</u>	<u>128 673</u>

Effets à recevoir

Les actifs financiers au coût amorti comprennent un effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose, portant intérêt au taux d'un prêt hypothécaire résidentiel de cinq ans majoré de 5,25 % (12,24 %; 13,34 % au 31 décembre 2024), encaissable par des versements mensuels de 10 \$ jusqu'en janvier 2033 suivis de 333 versements mensuels de 0,001 \$, et échéant le 30 octobre 2060. La portion encaissable à court terme est de 117 \$.

Passifs financiers

	2025	2024
	\$	\$
Courants		
Créditeurs et autres passifs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer ainsi que les taxes à la consommation à payer (note 9)	18 429	15 355
Emprunts (note 11)	55 886	45 790
	<u>74 315</u>	<u>61 145</u>

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Non courants		
Emprunts (note 11)	342 679	298 942
Créditeurs et autres passifs (note 9)	509	723
	343 188	299 665
	417 503	360 810

Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;
- Niveau 3 : données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif.

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les actifs financiers ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non courants est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de la période de présentation de l'information financière précédente. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Placements, subventions à recevoir, effets à recevoir, autres passifs et emprunts

La juste valeur des placements est de 154 693 \$ (84 526 \$ au 31 décembre 2024) et a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance. La juste valeur des subventions à recevoir, des effets à recevoir et des autres passifs a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance, et elle se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des emprunts est de 375 595 \$ (328 069 \$ au 31 décembre 2024) et a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts similaires.

Risques découlant des instruments financiers

AQi est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de AQi sont résumés précédemment par catégorie. Les principaux types de risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les membres de la direction de AQi gèrent les risques en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de AQi en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les échéances des placements financiers de AQi sont toutes inférieures à cinq ans.

AQi ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels AQi est exposée sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des taux d'intérêt.

Les placements et les subventions à recevoir portent intérêt à taux fixe et exposent donc AQi au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, les variations de la juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

L'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose et certains placements portent intérêt à taux variable et exposent donc AQi au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conformément à ses politiques, AQi vise à atténuer l'exposition de son financement à long terme au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts à plus long terme portent donc intérêt à taux fixe.

La direction estime qu'une variation à la hausse de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter le résultat net et les actifs nets d'environ 430 \$ (150 \$ au 31 décembre 2024), tandis qu'une variation à la baisse de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet de diminuer le résultat net et les actifs nets de 430 \$ (150 \$ au 31 décembre 2024).

Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de AQi manque à l'une de ses obligations.

Le risque de crédit associé aux créances clients est généralement diversifié, puisque AQi négocie avec un grand nombre d'établissements.

L'exposition maximale de AQi au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture.

AQi a pour politique de traiter uniquement avec des parties solvables. La direction de AQi estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture, est bonne.

Aucun actif financier de AQi n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

AQi applique le modèle simplifié d'IFRS 9 pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de toutes les créances clients, étant donné que ces éléments ne comportent pas une composante financement importante.

Lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les créances clients ont été évaluées sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques de risque de crédit communes. Elles ont été regroupées en fonction du nombre de jours depuis lesquels elles sont en souffrance.

Les taux de pertes de crédit attendues sont fondés sur le profil de paiement lié aux ventes des 60 mois précédant les 31 décembre 2025 et 2024 respectivement, ainsi que sur les taux historiques de pertes de crédit au cours de cette période. Les taux historiques sont ajustés afin de refléter les facteurs macroéconomiques actuels et prospectifs qui influent sur l'aptitude du client à régler les montants dus.

AQi tient compte des perspectives économiques des régions desservies par sa clientèle ainsi que des décisions économiques dans l'industrie de l'aviation tant au Canada qu'à l'international, par exemple, une fusion de deux compagnies aériennes, une entente de partage de code (*codeshare*) ou une alliance, une rationalisation des opérations, etc.

AQi a donc ajusté les taux de pertes historiques en fonction des variations prévues de ces facteurs.

Les créances clients sont retirées de l'état de la situation financière, autrement dit décomptabilisées, lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Le défaut de paiement dans les 120 jours suivant la date de la facture, la non-communication de la part du client et l'absence d'engagement auprès de AQi quant à un arrangement de paiement alternatif sont, entre autres, considérés comme des indicateurs qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

Puisque les pertes de crédit attendues ne sont pas significatives, aucun calcul ni hypothèse n'ont été présentés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que AQi ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que AQi dispose des sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, AQi établit annuellement des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie.

AQi considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. L'encaisse, les placements et les créances clients actuelles de AQi excèdent de façon significative les besoins courants en sortie de trésorerie.

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2025, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés de AQi (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	2025			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et autres passifs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer	18 429		509	
Emprunts	60 950	10 129	74 588	456 472
	79 379	10 129	75 097	456 472
				2024
				Courants
				Non courants
	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et autres passifs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer	15 355		723	
Emprunts	49 446	8 767	112 231	347 491
	64 801	8 767	112 954	347 491

18 - GESTION DU CAPITAL

Dans ses opérations de gestion du capital, AQi vise l'atteinte de ces objectifs :

- Dégager le capital nécessaire lui permettant de développer et d'améliorer les services aériens et aéroportuaires afin d'assurer un service de qualité aux passagers;
- Maintenir une structure de capital souple lui permettant d'obtenir du financement afin de développer ses infrastructures et son patrimoine foncier;
- Maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière.

Le capital de AQi est constitué des actifs nets, de l'obligation locative et des emprunts totalisant 482 886 \$ (420 418 \$ au 31 décembre 2024).

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

18 - GESTION DU CAPITAL (suite)

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction de AQi :

- produit et dépose auprès du conseil d'administration les prévisions financières à court et à long terme;
- produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que le rapport de gestion sur les activités, et fait le suivi des prévisions financières;
- révisé périodiquement la tarification de ses services.

19 - VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

Les ajustements suivants pour les éléments sans effet de trésorerie ont été apportés au résultat afin d'obtenir les flux de trésorerie opérationnels :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(4 624)	895
Fournitures en stock	(176)	(362)
Frais payés d'avance	(320)	(27)
Créditeurs et autres passifs, excluant les fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	1 631	(4 453)
Produits reportés	(440)	531
Subventions relatives au fonds de roulement		2 126
	<u>(3 929)</u>	<u>(1 290)</u>

20 - RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	<u>Emprunts</u>	<u>Obligation locative</u>	<u>Subventions à recevoir</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
1er janvier 2025	344 732	171	(21 275)	323 628
Flux de trésorerie				
Encaissements	100 000		792	100 792
Frais de financement	(558)			(558)
Remboursements	(42 250)	(171)		(42 421)
Subventions relatives au fonds de roulement				
Éléments non monétaires				
Subventions obtenues			(1 438)	(1 438)
Subventions attribuées aux remboursements des emprunts	(3 548)		3 548	
Amortissement des coûts de transaction	189			189
31 décembre 2025	<u>398 565</u>		<u>(18 373)</u>	<u>380 192</u>

Aéroport de Québec inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

20 - RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (suite)

	Emprunts	Obligation locative	Subventions à recevoir	Total
	\$	\$	\$	\$
1er janvier 2024	350 276	389	(28 507)	322 158
Flux de trésorerie				
Encaissements			5 338	5 338
Remboursements	(2 250)	(218)		(2 468)
Subventions relatives au fonds de roulement			2 126	2 126
Éléments non monétaires				
Subventions obtenues			(3 684)	(3 684)
Subventions attribuées aux remboursements des emprunts	(3 452)		3 452	
Amortissement des coûts de transaction	158			158
31 décembre 2024	<u>344 732</u>	<u>171</u>	<u>(21 275)</u>	<u>323 628</u>

21 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de AQi comprennent ses administrateurs, ses principaux dirigeants ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de AQi.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de AQi comprennent les administrateurs et les membres de la direction. La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Salaires, primes et indemnités de fin d'emploi	2 922	2 350
Coût des avantages sociaux	235	216
Avantages postérieurs à l'emploi	128	126
Jetons de présence et honoraires des administrateurs	495	497
Total de la rémunération	<u>3 780</u>	<u>3 189</u>

Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime à cotisations définies constitue une partie liée. Les transactions de AQi avec le régime de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 13. Les cotisations du dernier mois de l'exercice sont payées au cours du mois suivant la fermeture.